



Département de l'Oise

Ville de Bury
(60250)

ARRÊTE 2025-121

PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT

David BELVAL, Maire de la Commune de Bury,

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211 et suivants ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.411-1 et R.411-21-1 ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, et l'instruction interministérielle, livre I-8ème partie « Signalisation temporaire » pris en vertu de son article I et approuvé par arrêté interministériel en date du 06 novembre 1992 ;

Considérant l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publiques ;

Considérant qu'à l'occasion de travaux de création d'un branchement EU, par la société **DMVA**, sis **786 rue Frédéric KUHLMANN (60870) RIEUX**, qui vont être réalisés **devant le 50 rue Waldeck Rousseau**, il y a lieu de restreindre la circulation et d'interdire le stationnement dans cette rue du **Mercredi 26 novembre 2025 au Vendredi 28 novembre 2025** ;

ARRÊTE

Article 1 : La société **DMVA** est autorisée à réaliser les travaux de création d'un branchement EU **devant le 50 rue Waldeck Rousseau du Mercredi 26 novembre 2025 au Vendredi 28 novembre 2025, de 7h30 à 18h00**. Pendant cette période les restrictions seront les suivantes :

Article 2 : La circulation de tous les véhicules sera restreinte sur la route suscitée. La circulation sera alternée par demi-chaussée. L'alternat se fera manuellement. La vitesse sera réduite à 30km/h.

Article 3 : Le stationnement sera interdit sur la longueur du chantier (côté pair et impair **devant 50 rue Waldeck Rousseau**). L'entreprise exécutant les travaux est autorisée à stationner les véhicules nécessaires à leur exécution.

Article 4 : Par dérogation, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de police ou de secours et assistance aux biens et aux personnes ainsi que par les services municipaux.

Article 5 : La signalisation sera conforme à l'instruction générale sur la signalisation et posée par l'entreprise **DMVA** qui exécute les travaux.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major de la Brigade de Gendarmerie de MOUY,
- Centre de secours de MOUY,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur GUILLOU Thibault, représentant l'entreprise DMVA.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BURY, le 07 novembre 2025

Le Maire,
David BELVAL





786 rue Frédéric KUHLMANN – 60870 RIEUX
03.44.66.51.02 – entreprise@dmva-tp.fr ou secretariat@dmva-tp.fr

TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC

DEMANDE D'ARRETE

Lieu : 50 RUE WALDECK ROUSSEAU

Nature des travaux : Branchement EU

Date de début et fin de travaux : A partir du mercredi 26 Novembre jusqu'au vendredi 28 novembre 2025

	OUI	NON
Sous chaussée	X	
Sous trottoir	X	
Côté pair	X	
Côté Impair		X
Rétrécissement ponctuel de chaussée	X	
Feux tricolores – jour et nuit		X
Stationnement interdit	X	
Route barrée et circulation interdite (7h30 à 18h00)		Ø
Par ½ chaussée	X	
Limitation de vitesse 30 Km/h	X	



VOIRIE
ASSAINISSEMENT
MAÇONNERIE
DÉMOLITION

**Monsieur Le Maire
Commune De bury**

Rieux, le 06 Novembre 2025

Objet : Demande d'arrêté
Lieu du Chantier : 50 rue Waldeck Rousseau

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint les documents suivants

- DEMANDE D'ARRETE

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires

Veillez agréer, Monsieur le maire, nos salutations distinguées.

Mr GUILLOU Thibault

D.M.V.A
786 - rue Frédéric Kuhlmann
60870 RIEUX
tel 03.44.66.51.02
Email: contact@dmva-tp.fr
SIRET:445 130 529 00024 -APE: 4399C

